



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 09 avril 2025

## OBJET :

DE-25-04-1-28) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION  
"AU-DELA DE L'ECRAN"

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 27 mars 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNARANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET), M. EPINAT (pouvoir à Mme LIBERT), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250409-lmc1H12932H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 11/04/2025  
Date de Publication : 11/04/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet culturel relatif à l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du Festival proposé par l'association *Au-delà de l'écran* ;

Considérant que l'association *Au-delà de l'écran* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant que le projet culturel proposé par l'association *Au-delà de l'écran* représente un intérêt local et contribue au rayonnement de la ville de Vincennes ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 03 avril 2025,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 31 mars 2025,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association *Au-delà de l'écran*, visant notamment à fixer le montant de la subvention de la Ville à 80 000 € pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***